



Faire un don d'actions

Les avantages du don d'actions

Donner des actions présente des bénéfices fiscaux considérables. Comme pour tout don charitable, vous obtenez un reçu fiscal vous donnant droit aux mêmes crédits d'impôt. De plus, en transférant directement vos titres, vous évitez l'imposition sur les gains en capital. Votre conseiller financier peut vous aider à identifier les titres de votre portefeuille qui représentent les meilleures opportunités de don.

Comment procéder à un don d'actions

1. Remplissez le formulaire PDF.
2. Acheminez le formulaire par courriel à caritatif@anemone47.com. Nous vous contacterons dans les plus brefs délais.
3. Contactez votre courtier afin d'effectuer la transaction.

Coordonnées - Donateur / Donatrice

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal : Téléphone :

Courriel :

Coordonnées - Courtier / Courtière

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Nom de l'institution :

Don

Nom du titre : Nombre de titres transférés : Valeur totale (approximation) :

Déclaration

Je soussigné.e déclare que les biens ci-haut mentionnés m'appartiennent et que je peux en disposer à volonté. Je donne ces biens à Anémone 47, organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro **734729320RR0001**, dont le siège social est situé au 6514 Clark, Montréal (QC), H2S 3E7, pour contribuer à ses activités caritatives courantes.

Signé à le ^e jour du mois de 20 .

Signature